

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Le Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin (SMRHC) assure depuis le 14 avril 2021 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour le compte de la Communauté de communes Rives de Moselle, de la Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange et de l'Eurométropole de Metz.



1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

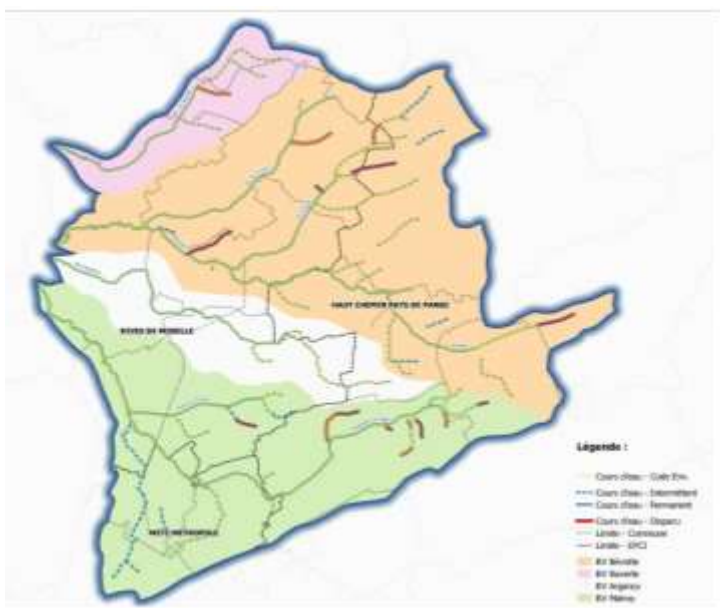
Le Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin, c'est :

- 70 km de linéaire de cours d'eau
- 61,5 km² de surface de bassin versant
- 13 903 habitants (recensement 2015)
- 3 EPCI membres
- 16 communes couvertes

Le Syndicat intercommunal à vocation unique des Bassins Versants (SIVU BV) été crée en 2007 par le regroupement de 7 communes désireuses de gérer l'entretien de leurs cours d'eau.

La loi MAPTAM de janvier 2014, a attribué, entre autres, aux Communautés de communes et Communautés d'agglomération, une nouvelle compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite compétence GEMAPI.

Le Syndicat intercommunal à vocation unique des Bassins Versants est devenu au 1^{er} janvier 2018 le Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin. Ce nouvel établissement a engagé une révision statutaire qui a abouti à une mise en cohérence de ses compétences et à une extension de son périmètre. Les nouveaux statuts ont été fixés par arrêté préfectoral du 14 avril 2021.



La Communauté de communes Rives de Moselle pour 8 communes, la Communauté de communes du Haut-Chemin Pays de Pange pour 6 communes et l'Eurométropole de Metz pour 4 communes ont demandé leur adhésion au Syndicat des ruisseaux du Haut-Chemin.

Les compétences exercées par le Syndicat sont ainsi la lutte contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques.

Le périmètre du Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin recouvre les bassins versants du ruisseau de Malroy, d'Argancy, de la Bévotte et de la Ravèrte

2. GOUVERNANCE

Le Conseil syndicat est l'organe délibérant du Syndicat. Il regroupe l'ensemble des délégués désignés par les membres dans les conditions fixés aux statuts (statuts en ligne sur le site du Syndicat).

2.1. Composition du Comité syndical

Le Syndicat est administré par un organe délibérant composé de 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants, élus par les membres.

Les délégués sont nommés pour la durée des mandats de l'assemblée qui les a désignés.

2.2. Les délégués

• LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Delphine BERGER, Communauté de communes Haut-chemin Pays de Pange

1^{er} Vice-Président : René HUBERTY, Communauté de communes Rives de Moselle

2^{ème} Vice-Président : Jean-Louis BALLARINI, Eurométropole de Metz

• LES DELEGUES TITUALIRES

Communauté de communes rives de Moselle	HUBERTY René GAUDE Hervé PIERRON Florent TURCK Gilbert EMMENDOERFFER Jocelyne CAYOTTE Jean-Paul
Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange	BERGER Delphine EHLINGER Laurent HENNEQUIN François SCHRECKLINGER Didier
Eurométropole de Metz	BALLARINI Jean-Louis DIEUDONNE Vincent MARQUES Maria

• LES DELEGUES SUPPLEANTS

Communauté de communes rives de Moselle	OBERLE Francis POINSIGNON Henri DEMUYNCK Arnaud GAILLOT Cyril FREY Nicolas NEVEUX Guy
Communauté de communes Haut-chemin Pays de Pange	LOMANTO Joseph GUIRAUT Lionel WEIL Sylvain HUBERT Boris
Eurométropole de Metz	ECKENFELDER René COTTEL Mathieu KOLATA-MERCIER Marie-Luce

2.3. Les séances du Comité syndical

4 conseils syndicaux se sont tenus au cours de l'année 2023 :

⇒ 15 novembre 2023

- Approbation du procès-verbal du 30/08/2023
- Renouvellement du CDD du technicien de rivières
- Délibération modificative de crédit pour ajustement du budget primitif
- Fixation de la durée d'amortissement en investissement à compter du 1^{er} janvier 2024
- Demande d'aide à l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour le poste de technicien de rivières

⇒ 30 août 2023

- Approbation du procès-verbal du 12/04/2023
- Désignation du référent déontologique des élus

⇒ 12 avril 2023

- Approbation du procès-verbal du 27/02/2023
- Modification des indemnités des élus
- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation des résultats
- Participation des EPCI
- Budget primitif 2023

⇒ 27 février 2023

- Approbation du procès-verbal du 23/11/2023
- Débat d'orientation budgétaire
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal de la commune de Charly-Oradour
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Instauration du télétravail
- Lancement d'un programme de renaturation et de gestion du bassin-versant des ruisseaux du Haut-Chemin

Toutes les délibérations prises lors des différents conseils sont disponibles sur le site internet du Syndicat (www.lesruisseauxduhautchemin.com) dans la rubrique « décisions syndicales ».

3. LES ACTIONS REALISEES EN 2023

L'année 2023 est marquée par la finalisation du diagnostic de l'état environnemental et fonctionnement hydraulique du bassin versant du ruisseau de la Bévothe (COFIL de fin d'étude le 16 novembre 2023), la réalisation de travaux de restauration des berges du ruisseau de Malroy à Argancy (de mars à mai 2023) et le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre de niveau projet dédié à la réalisation des travaux d'aménagement sur les ruisseaux du Haut-Chemin (consultation rendue infructueuse).

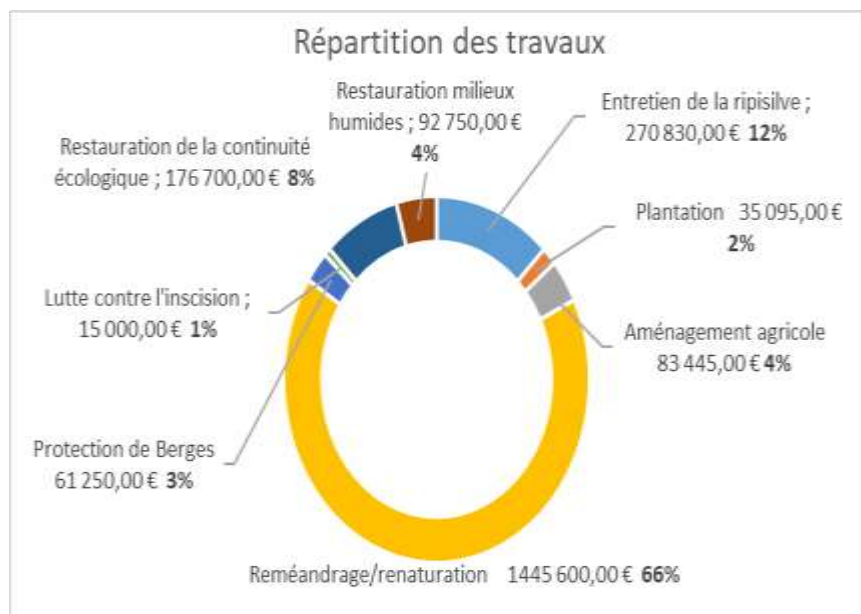
En 2023, il s'est passé aussi :

- La réalisation d'une première feuille d'information en début d'année ;
 - La tenue à jour régulière du site internet (www.lesruisseauxduhautchemin.com) centralisant toutes les informations et documents à porter à connaissance ;
 - La poursuite du suivi hydrologique des cours d'eau ;
 - L'assistance et les réponses aux diverses demandes des riverains, élus...
- Finalisation du diagnostic de l'état environnemental et fonctionnement hydraulique du bassin versant du ruisseau de la Bévothe

Pour initier une dynamique de territoire, le Syndicat a choisi de réactualiser les diagnostics environnementaux des bassins versants. Les précédents diagnostics ont fait ressortir que le bassin versant de la Bévothe restait le plus naturel des quatre. Le Syndicat a choisi de lancer une actualisation de l'état des lieux de ce bassin versant.

L'étude qui a été confiée au bureau d'études IRH, s'est achevée courant de l'automne et les résultats de l'étude ont été présentés aux membres du Comité de pilotage le 16 novembre 2023.

L'objectif de cette étude vise la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux en vue de solutionner les problèmes identifiés dans le diagnostic. Le montant total des travaux estimé par le bureau d'études s'élève à près de 2,2 M€ HT (détails par répartition des travaux ci-contre).



Une priorisation des travaux devra être ensuite faite selon le rapport coût/efficacité. Seuls les travaux les plus pertinents pour le milieu et avec un coût raisonnable seront retenus pour la poursuite opérationnelle de la démarche.

- Lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre conception en vue de la réalisation d'un programme global de travaux

Le syndicat a pris l'appui de MATEC pour l'assister dans le recrutement d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation un programme de restauration/renaturation sur l'ensemble des bassins versant du territoire. La mission consistera dans un premier temps à réactualiser les diagnostics existants (notamment sur les ruisseaux de Malroy et Agrancy) et à réaliser le diagnostic complet du bassin versant du ruisseau de la Ravèrte (pour lequel nous ne disposons d'aucune donnée). L'ensemble de ces éléments ainsi que le résultat du diagnostic réalisé sur le ruisseau de la Bévotte serviront à construire un programme de travaux répondant aux problématiques majeures constatées sur le territoire.

La consultation lancée en fin d'année a été rendue infructueuse. Un nouvel appel d'offres sera publié au premier trimestre 2024.

- Réalisation du chantier de stabilisation de berges à Argancy sur le ruisseau de Malroy

Lancé en 2022, la consultation pour la réalisation de travaux permettant de solutionner le problème d'érosion de berge à proximité de l'école d'Argancy a été attribuée à l'entreprise SAS Bertrand. Les travaux qui devaient démarrer en 2022, ont été décalés à 2023. En effet, les différentes périodes de respect des cycles naturels tels que les périodes de nidification ou de reproduction de batraciens ont un impact fort sur la réalisation des chantiers. Cela perturbe le rythme des entreprises spécialisées qui ont parfois du mal à respecter les délais prévus.

Les travaux ont finalement commencé en début d'année 2023 (autour de mars) et se sont terminés vers la mi-juin.



4. BILAN FINANCIER 2023

5.1 Budget

Le budget de l'année 2023 a été soumis au vote et validé par le Conseil syndical du 12 avril 2023. Il s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 212 159,83 € Recettes : 212 159,83 €	INVESTISSEMENT : Dépenses : 194 882,64 € Recettes : 194 882,64 €	TOTAL DU BUDGET : Dépenses : 407 042,47 € Recettes : 407 042,47 €
---	---	--

Davantage d'actions plus opérationnelles de terrain sont prévues dès 2023.

5.2 Le compte administratif 2023

L'exécution du budget de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	194 882,64 €
	Réalisé :	77 629,20 €
Recettes	Prévu :	194 882,64 €
	Réalisé :	29 812,64 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	212 159,83 €
	Réalisé :	73 861,71 €
Recettes	Prévu :	212 159,83 €
	Réalisé :	142 104,59 €

Les dépenses de fonctionnement s'articulent autour de deux chapitres principaux :

- Les frais de personnel pour un total de 47 410 € pour un effectif total de 1 agent au 31 décembre 2023 ;
- Les charges à caractère général pour un total de 19 900 € qui concernent l'ensemble des moyens généraux et besoins - hors ressources humaines - permettant le fonctionnement du Syndicat (frais de télécommunications, location immobilière, d'assurance, de fournitures administratives, ...)

En investissement, les dépenses concernent les frais liés aux opérations du Syndicat pour 77 629,20 €.

6. LES PARTENAIRES

Pour l'ensemble des dossiers évoqués ci-avant (étude, travaux et animation), le Syndicat bénéficie d'un appui technique et financier de la part de l'agence de l'eau Rhin- Meuse et de la Région Grand Est.

